

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE157014001

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction d'une conduite d'eau 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau - Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 11 976 440,04 \$ (contrat: 11 406 133,37\$ + incidences: 570 306,67 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10180 - (6 soumissionnaires).

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 24 septembre 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 24 septembre 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE157041001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction d'une conduite d'eau 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau - Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 11 976 440,04 \$ (contrat: 11 406 133,37\$ + incidences: 570 306,67 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10180 - (6 soumissionnaires).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE157014001

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction d'une conduite d'eau 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau - Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 11 976 440,04 \$ (contrat: 11 406 133,37\$ + incidences: 570 306,67 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10180 - (6 soumissionnaires).

À sa séance du 2 septembre 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1157014001. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 septembre 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE157014001 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Actuellement, trois conduites d'agglomération assurent l'alimentation en eau potable dans l'axe est-ouest de la zone de distribution 1. La zone 1, située à une élévation inférieure à 45 mètres, comprend la partie sud et sud-est de l'île de Montréal. L'expérience, ainsi que les simulations hydrauliques du réseau d'aqueduc, ont montré une problématique de baisses de pression importantes lors de la fermeture d'une de ces trois conduites.

Les analyses hydrauliques ont démontré que pour assurer la flexibilité du réseau d'aqueduc dans le secteur de la zone de distribution 1, il est nécessaire de construire une nouvelle conduite d'eau de 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre l'avenue Bourbonnière et la rue Duquesne. Le présent projet constitue le lot 1 de ce nouveau lien

hydraulique et consiste à construire une nouvelle conduite d'eau de 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux de construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm de diamètre sur l'avenue Pierre-de-Coubertin, sur une longueur de 1435 mètres entre la conduite de 1200 mm existante de l'avenue Bourbonnière et la conduite 500 mm existante sur l'avenue Pierre-de-Coubertin située à l'est de l'intersection Pierre-de-Coubertin/Viau.

Les travaux prévus sont les suivants:

- la construction d'une section d'environ 1200 mètres linéaires de conduite de 900 mm sous l'avenue Pierre-de-Coubertin;
- la construction d'une section d'environ 250 mètres linéaires de conduite de 900 mm en tunnel sous le boulevard Pie-IX;
- la construction de six chambres de vannes et/ou de raccords;
- la construction d'une chambre de débitmètre à insertion;
- la fourniture et la pose d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable pour la protection incendie de la STM;
- le remplacement des entrées de service au plomb;
- le chemisage de conduites d'égout et d'aqueduc;
- la réfection de coupe sur la largeur de la tranchée.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 1 036 921,22 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux, a été prévue dans le bordereau de soumission afin de couvrir les frais imputables à des changements reliés aux travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de chantier.

Des frais incidents de 570 306,67 \$, taxes incluses, ont été réservés, représentant 5 % de la valeur du contrat, pour défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés.

Dans le cas du présent projet, les frais incidents sont partagés en deux parties. Une première partie qui représente 3 % du montant des travaux a été réservée pour le contrôle qualitatif des matériaux et géotechnique associées au projet. La deuxième partie qui représente 2 % du montant des travaux a été réservée pour les autres travaux spécialisés qui ne sont pas inclus dans les travaux à réaliser par l'entrepreneur adjudicataire. Ces travaux sont principalement :

- le déplacement de conduites de gaz par Gaz Métro;
- la protection et déplacement d'utilités publiques (Bell, Vidéotron, CSEM, etc.);
- les travaux électriques par Hydro-Québec;
- l'arpentage;
- les communications.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont bien compris que le présent contrat vise à assurer une plus grande flexibilité du réseau d'aqueduc dans l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve. Ils ont aussi constaté que les trois addendas au cahier des charges portaient sur des précisions techniques et n'étaient pas de nature à avoir un effet dissuasif sur les éventuels soumissionnaires.

Enfin, la Commission a apprécié la précision de la présentation du Service de l'eau et les explications sur les écarts entre le prix de l'adjudicataire et l'estimation.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE157014001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.